



Primes et cotisations retraite, chômage...

Par **juliecherbo**, le 11/01/2018 à 10:46

Bonjour

Mon mari va signer un contrat dans une entreprise. Il a négocié son salaire qui inclus une prime de management de 20% du salaire brut. En sachant que son salaire brut+la prime correspondent au total pour lequel les 2 parties se sont mis d'accord.

1-est-ce que ces 20% de prime sont légaux ?

2- quelle(s)conséquence(s)cela peut avoir sur notamment les cotisations retraites, chômages... ou autres ?

3- Comment cela doit apparaître dans le contrat de travail pour que la prime puisse être revalorisée et surtout pas supprimée de manière unilatérale ?

Merci de vos précieuses réponses.